

Les papes et les évêques à propos de Pellevoisin

Actes favorables et marques de bienveillance des souverains pontifes et des archevêques de Bourges à l'égard de Pellevoisin

Chronologie sommaire avec quelques points de repère.

1876

30 avril : Pose de l'ex-voto d'Estelle à l'église paroissiale, avec l'autorisation de l'archevêché.

8 décembre : Transformation de la chambre d'Estelle en oratoire, avec permission de l'archevêché.

10-12 décembre : Mgr de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, reçoit Estelle et autorise la confection du scapulaire.

1877

28 juillet : Mgr de La Tour d'Auvergne érige la confrérie de « Mère toute Miséricordieuse »

11 octobre : Mgr de La Tour d'Auvergne visite la chambre des apparitions transformée en chapelle, et remercie publiquement Marie d'avoir à nouveau visité la France et choisi son diocèse.

1888

13 avril : Avec l'autorisation de Mgr Marchal, M. Salmon, curé de Pellevoisin, accompagne à Rome M. Auvrelle, Vicaire général, et offre à Léon XIII, à l'occasion de son jubilé, le récit des apparitions, avec un tableau de Notre-Dame de Pellevoisin.

1892

20 décembre : Léon XIII, par Motu Proprio, accorde des indulgences pour encourager le pèlerinage de Pellevoisin.

1893

28 juin : Mgr Boyer, archevêque de Bourges, envoie M. Salmon à Rome, offrir une statue de Notre-Dame de Pellevoisin à Léon XIII qui remercie en ces termes: « Je suis heureux de la recevoir, je la reçois avec bonheur ! »

12 septembre : Mgr Boyer signe l'autorisation de la fondation du Monastère des Dominicaines dans la maison dite « de l'apparition ».

1894

8 mai : Léon XIII, par « bref » élève à titre « honorifique » la confrérie de Pellevoisin au rang de l'archiconfrérie de « Mère toute Miséricordieuse ».

1896

15 mars : Léon XIII par « bref », accorde des indulgences à l'archiconfrérie. Sur les 10 dates choisies par le Cardinal Boyer, 7 correspondent aux dates des apparitions.

1900

30 janvier : Léon XIII reçoit en audience privée Estelle, conduite par Mgr Touchet, évêque d'Orléans.

17 février : Deuxième audience privée pour Estelle auprès de Léon XIII, qui lui promet de confier dès le lendemain son scapulaire du Sacré-Cœur à la congrégation des Rites, pour l'établissement du décret de reconnaissance.

4 avril : Décret de Léon XIII reconnaissant le scapulaire du Sacré-Cœur, de Pellevoisin.

1912

Fin mars : Pie X reçoit Estelle en audience privée.

1915

17 octobre : Benoît XV reçoit le scapulaire de Pellevoisin des mains du Père Hugon o.p. Benoît XV ajoute : « A Pellevoisin, les origines sont bonnes. Pellevoisin a été choisi par la sainte Vierge comme un lieu privilégié où elle répand ses grâces. »

1922

22 décembre : La congrégation des Rites autorise une messe votive de la Vierge, le 9 septembre, pour la paroisse de Pellevoisin et le Monastère.

1979

6 décembre : Le Cardinal Ciappi remet à Jean-Paul II le scapulaire du Sacré-Cœur, offert par le monastère des Dominicaines.

1983

4 septembre : après les rapports des théologiens, favorables à la reconnaissance du miracle, Mgr Vignancour, archevêque de Bourges, reconnaît officiellement et publiquement le « caractère miraculeux » de la guérison d'Estelle Faguette. Déclaration orale, au soir du pèlerinage annuel.

8 septembre : Décret de reconnaissance (publié dans le numéro précédent de la Revue du Sanctuaire).

Extrait du livre « Estelle nous parle »